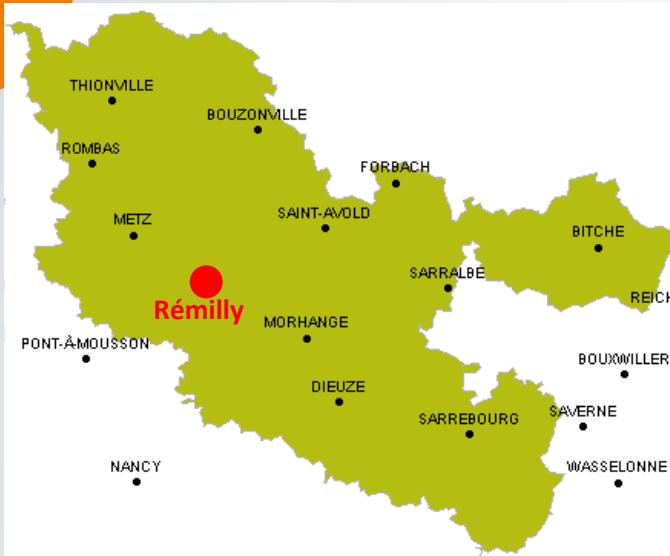


ESPECE EXOTIQUE ENVAHISSANTE LA CRASSULE DE HELMS



<https://www.codeplantesenvahissantes.fr>



<https://www.randogps.net>

Crassule de Helms en Moselle

**Unique station connue
Frayère de Rémy**



Caractéristiques de la crassule :

- Plante vivace amphibie rampante
- Feuilles opposées, sessiles à aspect succulent
- Fleurs solitaires blanches
- Habitat : eaux stagnantes peu profonde (3m)
- Impacts : fort potentiel de colonisation, tapis monospécifiques, empêche les échanges avec la surface, désagrément pour la pêche et navigation.



© M. Duval - CBL

2008 :
Création de la
frayère

2018 :
1^{ère}
observation
de la crassule

2021 :
Diffusion de
l'information
aux différents
maîtres
d'ouvrage du
site

2013 :
Reprise des
travaux de la
frayère
Plantation

2020 :
Présence de
la crassule
confirmée par
le CBL

Hypothèses pour expliquer l'arrivée de la crassule sur la frayère :

- Quelqu'un aurait vidé son aquarium et les plantes qu'il contenait dans la frayère
- Arrivée de la crassule avec les plantations d'hélophytes
- Transport par les oiseaux d'eau



Arrachage manuel de la crassule 26 octobre 2021 (protocole CENL) :

- Pose de bottes de paille par un agriculteur (filtres pour éviter propagation en aval)
- Arrachage de l'aval vers l'amont
- Passage d'une épuisette pour récupérer le maximum de fragments
- Remontée des déchets à l'aide de seau
- Sacs poubelles fermés évacués par la commune

- **14 personnes mobilisées**
- **Coût de la journée : ~ 5 000 €**



SEV3Nied



Bilan de la journée d'arrachage :

- Travail fastidieux,
- Moyens humains importants,
- Protocole difficile à appliquer correctement,
- Impossibilité de retirer l'entièreté des fragments
- **Contamination de la Nied Française observée,**
- **Réapparition de la crassule avril/mai 2022,**

RÉMILLY

Ils s'unissent pour venir à bout de la crassule

Le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied est compétent pour l'exercice de la Gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations. C'est dans ce cadre qu'une action a été menée pour débarrasser la frayère à brochets de Rémyilly d'une plante invasive : la crassule de Helms.

La Gemapi permet de réaliser des travaux sur les rivières, les zones humides et les espaces réservés aux inondations. La surveillance du territoire fait également partie de ses prérogatives.

C'est dans ce deuxième cadre qu'une plante invasive a été détectée à Rémyilly, au niveau de la frayère à brochets : la crassule de Helms. Celle-ci, aussi appelée crassule des étangs ou orpin des étangs est originaire d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Un développement très rapide

Elle a été importée pour l'aquariophilie et comme plante ornementale de bassin. C'est une plante « amphibie ». Elle est stolonifère à développement très rapide et forme des tapis recouvrant la surface d'une pièce d'eau stagnante. Ces tapis densés empêchent les plantes indigènes de subsister, en empêchant l'oxygénation de l'eau, en limitant la vie aquatique.

Celle-ci est dite envahissante car son développement et sa dispersion par fragmentation sont très rapides. Un simple morceau de crassule de 0,5 cm transporté par l'eau, les animaux, les bennes



Les bénévoles ont collecté 150 sacs de cette plante indésirable dans nos cours d'eau. Photo RL

peut contaminer un site.

Pour enrayer cette prolifération au niveau de la frayère de Rémyilly, conformément aux directives de l'Etat, une journée d'arrachage a eu lieu. Ces interventions d'arrachage ont été menées par les agents du syndicat sous la houlette de Jérôme Holtz, technicien de la Fédération Mosellane de pêche et l'association locale de pêche.

Ils se sont retroussé les manches

Durant la journée entière, 15 personnes ont alterné arrachage dans et hors de l'eau, empaquetage et manutention de près de 150 sacs (soit 7,5 m²).

Cette journée a été permise grâce au concours de la commune de Rémyilly qui a dépréché agent, moyens techniques et lieu de sto-

ckage, ainsi qu'au monde agricole qui a fourni et mis en place les bottes de paille servant de filtre.

Jean-Luc Saccani, maire, explique : « C'est notre objectif de porter une attention particulière à l'environnement et à la biodiversité. »

Une plante à ne pas jeter dans la nature

La crassule est très utilisée en aquariophilie pour ses vertus oxygénante, esthétique et dépolluante des eaux. Néanmoins, comme l'ensemble des plantes exotiques, son habitat n'est pas sous nos latitudes.

Aussi, rappelons qu'il est interdit de s'en débarrasser dans le milieu naturel sous peine de 9 000 € d'amende (article L415-3 du Code de l'environnement).

Républicain Lorrain

Prospection en amont / aval de la frayère :

- **Automne 2021** : prospection des bras morts présents sur le site Natura 2000 « Vallée de la Nied Réunie » → **pas de crassule observée**
- **Juillet 2022** : prospection en amont et aval direct de la frayère avec le Conservatoire Botanique de Lorraine → **crassule à la connexion de la frayère avec la Nied**

- Réunion technique le 13 septembre entre les différents acteurs
- Actions à mener :

Bassin 1 : conservation en tant que frayère → arrachage de la crassule

Limitation de l'accès au bassin (ne plus faucher la partie supérieure)

Bassin 2 et 3 : déconnexion avec la Nied, conservation du côté « zone humide »

Pose d'un merlon, absence d'entretien de la végétation ligneuse, plantation



- Actions à mener :

Suivi du bon fonctionnement de la frayère (bassin 1) par la Fédération de pêche de Moselle

Organiser une journée de prospection en lien avec le CBL et CENL

Communication effectuée par la commune de Rémy

Réunion technique annuelle entre les acteurs



SEV3Nied



DES RIVIÈRES, DES HOMMES, UN TERRITOIRE

Merci de
votre
attention

